

Directives générales pour les vendeurs alimentaires du Northern Lights Festival Boréal



**Northern Lights
Festival Boréal**

Ces règlements et directives font partie des engagements contractuels des fournisseurs envers le Northern Lights Festival Boréal (NLFB). Ils ont été établis pour fournir des règles opérationnelles claires afin d'améliorer l'expérience des visiteurs du festival et de s'assurer que les vendeurs respectent tous les délais, les règlements et les directives exigés par NLFB. **En posant votre candidature, vous vous engagez à mener votre activité conformément à tous les règlements et directives de NLFB, y compris (mais sans s'y limiter) les directives générales pour les vendeurs de produits alimentaires. Le non-respect de toutes les règles peut entraîner la perte de l'espace pour la journée et/ou le week-end et l'exclusion de tous les événements futurs.**

CANDIDATURE/ARBITRAGE/ACCEPTATION /CONTRAT

CANDIDATURE & ARBITRAGE

Date limite de dépôt des candidatures: 14 Mars 2025, sans extension ni exception.

Tout vendeur ayant une installation de plus de 30 pieds de large ne doit pas poser sa candidature en raison des restrictions d'espace.

Processus d'arbitrage

Les candidatures seront évaluées à l'aveugle après la date limite de dépôt des candidatures et les vendeurs recevront les résultats par courrier électronique en avril.

ACCEPTATION & CONTRAT

Pour les candidats retenus, **l'offre de participation au festival est CONDITIONNELLE jusqu'à ce que toutes les conditions ci-dessous soient remplies.** Tous les documents doivent être envoyés

au bureau du NLFB à l'adresse logistics@nlfb.ca. Tout retard ou dépassement de délai est un motif de retrait de l'offre conditionnelle à la discrétion du Coordinateur Logistique.

Contrat pour les vendeurs de produits alimentaires

- Un contrat légal décrivant les conditions de participation au festival. **Les vendeurs de produits alimentaires DOIVENT respecter tous les aspects de leur contrat**, faute de quoi ils s'exposent à des amendes, à la révocation de leur droit de participer au week-end et/ou à l'interdiction de participer à d'autres festivals à l'avenir.

Certificat d'Assurance Responsabilité Civile Générale

- Une couverture de 2 millions de dollars est exigée et le Northern Lights Festival Boréal et la Ville du Grand Sudbury sont désignés comme assurés additionnels.

Demande d'Autorisation pour les Événements Spéciaux de l'Unité Sanitaire

- La demande sera soumise directement à l'unité de santé. Les vendeurs doivent s'assurer qu'une copie de la demande est fournie au bureau d'NLFB avant la date limite.
- Formulaires de demande pour les vendeurs :
[Permis de restauration pour événement spécial : Dossier de demande pour les vendeurs](#)

Inspection Incendie

Tous les vendeurs de produits alimentaires utilisant du propane doivent fournir à l'avance la preuve du certificat T.S.S.A. Le Service d'incendie de Sudbury inspectera tous les appareils au propane afin de confirmer que les certificats requis par l'ATS pour l'appareil et le raccordement au réservoir sont en place avant d'autoriser les opérations. Le Service des incendies n'autorisera pas l'utilisation d'un appareil qui n'est pas muni du certificat approprié. Si vous avez des questions au sujet de ce règlement de la T.S.S.A., veuillez consulter le site www.tssa.org ou communiquer avec la Division de la prévention des incendies au 705-674-4455, poste 3743.

Les groupes qui feront de la friture dans leur véhicule ont besoin des documents suivants :

1. Inspection du système d'extinction de la hotte
2. Extincteurs - « K » et « ABC ».
3. Nettoyage des hottes - il faut s'assurer que le fournisseur de services de nettoyage possède un certificat d'accréditation NFPA 96 à jour.
4. Inspection du propane par une T.S.S.A.
5. Le propriétaire doit demander à une entreprise de service détenant une licence de la TSSA d'inspecter le système de propane chaque année.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES D'NLFB POUR LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Veillez noter qu'en cas de non-respect de l'une des **obligations du vendeur** (telles que décrites ici), le vendeur risque d'être expulsé du festival et/ou d'être exclu des festivals futurs, à la discrétion du Coordinateur de la Logistique.

HEURES D'OUVERTURE

- Les heures d'ouverture du NLFB sont le vendredi de 17h à minuit, le samedi de 11h à minuit et le dimanche de 11h à 23h.
- Les vendeurs doivent être ouverts pendant toutes les heures du festival, sauf autorisation contraire des coordinateurs de la logistique. Le fait de ne pas rester ouvert pendant toute la durée du festival constitue une infraction grave et sera sanctionné.
- Les vendeurs peuvent, à leur discrétion, ouvrir plus tôt et fermer plus tard que les heures prévues dans leur contrat.

PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT DE VENTE

- Les aliments proposés à la vente par les vendeurs d'NLFB doivent correspondre exactement à la description des aliments, à la quantité et au prix indiqués dans le menu inclus dans le contrat du vendeur. **Veillez noter qu'aucune modification (par exemple, articles disponibles, prix, taille, etc.) ne sera autorisée une fois le contrat signé sans l'approbation du Coordinateur Logistique.**
- **Les vendeurs de produits alimentaires ne sont pas autorisés à vendre de l'alcool, du tabac ou des produits de vapotage.**
- **Les vendeurs ne sont pas autorisés à vendre de l'eau en bouteille.** De l'eau potable est fournie gratuitement sur place. Les vendeurs sont encouragés à apporter des récipients réutilisables pour leur usage personnel.
- **Les vendeurs de produits alimentaires ne peuvent pas vendre d'articles promotionnels ou de collecte de fonds.**

RESPONSABILITÉS DU VENDEUR - ÉLECTRICITÉ, EAU et EAUX GRISES

Vendeur de denrées alimentaires Électricité et services publics

- Le festival n'est pas responsable de la perte d'électricité, de la perte d'activité ou de la détérioration des aliments due à des coupures d'électricité.
- L'électricité, l'eau et l'évacuation des eaux grises seront fournies conformément aux contrats individuels des vendeurs de produits alimentaires.
- Les vendeurs doivent fournir un moyen de transporter les eaux grises de leur stand vers les réservoirs d'eaux grises de NLFB.
- Les vendeurs fourniront leur propre tuyau de qualité alimentaire jusqu'à la source d'eau. **Nous recommandons à chaque vendeur d'emporter deux tuyaux d'eau potable de 50 pieds de long.**
- Veillez à ce que l'alimentation électrique puisse être connectée à une prise GFI de 120 volts et 15 ampères ou à une prise de poêle de 240 volts et 50 ampères.
- Gardez les fiches de connexion, les barres d'alimentation, etc., hors du sol et à l'abri de l'humidité.
- Veillez à ce que l'éclairage soit de type fluorescent compact ou LED (**PAS halogène**) et qu'il soit conçu pour être utilisé à l'extérieur, à moins qu'il ne se trouve dans un espace fermé protégé des intempéries.
- Les cordons de raccordement au tableau électrique doivent avoir une longueur de 100 pieds (ou deux longueurs de 50 pieds).
- **Étiquetez** toutes les rallonges à l'extrémité qui doit être connectée à l'alimentation. Les informations suivantes doivent figurer sur une étiquette ou un ruban adhésif résistant aux intempéries :
 - Nom du vendeur
 - Équipement connecté à l'autre extrémité (par exemple, cafetière, table à vapeur, lampes LED, etc.)
 - Marquez **CLAIREMENT** les câbles pour les réfrigérateurs et les congélateurs, et ne branchez pas de chauffage, de cafetière ou de bouilloire sur le même circuit que la réfrigération.
 - Ces informations nous aideront à garantir la fiabilité de votre source d'approvisionnement et à réduire la probabilité de déconnexions non autorisées ou de déclenchements intempestifs de disjoncteurs.
- Vérifiez régulièrement pendant le festival que toutes les rallonges utilisées sur le site sont en bon état.
- Les demandes d'électricité supérieures à ce niveau peuvent être refusées après analyse de la demande, et/ou un supplément peut être appliqué aux vendeurs. Il sera précisé avant le festival.
- **Veillez noter qu'aucune modification ne pourra être apportée aux exigences en matière d'électricité et de services publics une fois que les contrats auront été signés.**

Fournitures et Procédés Écologiques

- NLFB encourage fortement la responsabilité environnementale. Voici quelques suggestions pour que votre stand soit respectueux de l'environnement :
 - 1. Vaisselle compostable ou biodégradable**
 - a. Utilisez des assiettes, des bols, des couverts et des gobelets fabriqués à partir de matériaux compostables ou biodégradables tels que le bambou, l'amidon de maïs ou le papier recyclé.
 - b. Évitez les plastiques à usage unique.
 - 2. Emballage écologique**
 - a. Optez pour des emballages respectueux de l'environnement pour les plats à emporter.
 - 3. Compostage**
 - a. Collecter séparément les restes de nourriture et les ustensiles de service compostables en vue de leur compostage.
 - b. Coordonnez-vous avec le programme de compostage du festival pour assurer une élimination correcte.

En incorporant ces fournitures et processus écologiques dans les activités de votre kiosque, vous contribuez à la durabilité globale du Northern Lights Festival Boréal et vous donnez un exemple positif aux autres vendeurs et aux participants. Nous apprécions votre engagement à l'égard de la responsabilité environnementale et nous avons hâte de travailler avec vous pour créer une expérience de festival plus verte.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES D'NLFB POUR LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SUITE

Redevances, amendes et paiements des vendeurs

Type de contrat - Alimentaire	Coûts	Définition
Zone Principale Stand de vendeur de produits alimentaires - 10' x 10'	\$650 +HST	10' x 10' espace de stand près ou dans le bol principal de l'amphithéâtre Grace Hartman. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Un accès limité à l'eau est disponible sur demande. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.
Zone Principale 2 Stand de vendeur de produits alimentaires - 10' x 20'	\$1000 +HST	10' x 20' espace de stand près ou dans le bol principal de l'amphithéâtre Grace Hartman. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Un accès limité à l'eau est disponible sur demande. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.
Zone Principale 3 Stand de vendeur de produits alimentaires - 10' x 30'	\$1400 +HST	10' x 30' espace de stand près ou dans le bol principal de l'amphithéâtre Grace Hartman. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Un accès limité à l'eau est disponible sur demande. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre propre stand, auvent ou camion.
Cabaret 1 Stand de vendeur de produits alimentaire - 10' x 10'	\$500 +HST	10' x 10' espace de stand près de la scène du Cabaret. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Un accès limité à l'eau est disponible sur demande. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre stand, votre auvent ou votre camion.

<p>Cabaret 2 Stand de vendeur de produits alimentaire - 10' x 20'</p>	<p>\$850 +HST</p>	<p>10' x 20' espace de stand près de la scène du Cabaret. Un circuit de 110 volts, 15 ampères, est inclus. Un accès limité à l'eau est disponible sur demande. Premier arrivé, premier servi. Apportez votre stand, votre auvent ou votre camion.</p>
---	-------------------	---

AUTRES OBLIGATIONS DES VENDEURS

- Tous les exposants acceptent de se conformer aux règles et règlements énoncés par le Northern Lights Festival Boréal, y compris :
 - Pas de sollicitation directe, d'accostage ou de troubles de l'ordre public.
 - Il est interdit de perturber les spectateurs ou les autres participants.
 - La distribution de documentation n'est autorisée qu'à l'intérieur de la zone désignée du stand.
 - Aucune amplification électronique n'est autorisée à partir des stands ou des tables.
 - Les exposants sont responsables de l'enlèvement des débris causés par leur matériel.
 - Les exposants doivent occuper l'espace désigné dans le contrat.
 - Chaque exposant doit afficher de manière visible le nom de son entreprise à l'intérieur de l'espace qui lui a été attribué.
 - Les tentes et les structures doivent être conformes aux codes du bâtiment et à la réglementation en matière d'incendie.
 - Les vendeurs sont tenus de fournir tous les cordons électriques et rallonges nécessaires. Des prises électriques seront fournies le cas échéant.
 - Le vendeur doit toujours faire preuve de respect envers le personnel, les bénévoles, les partenaires et les clients d'NLFB. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion des festivals futurs. Tout recours à la violence ou à des propos haineux à l'égard d'une personne entraînera la résiliation immédiate du contrat de vente.
- Les vendeurs dont la demande en électricité est élevée peuvent encourir une surcharge électrique (allant de 50 \$ à 200 \$), qui sera précisée dans le contrat.
- L'exposant indemnise et libère le Northern Lights Festival Boréal, ses employés et ses bénévoles de toute réclamation ou responsabilité découlant de l'exploitation et de la présentation de son exposition et de ses concessions.
- L'exposant est responsable de tout dommage causé au Northern Lights Festival Boréal ou aux locaux de la Ville du Grand Sudbury en raison de l'exploitation et de l'exposition de son kiosque.

- Les règlements en matière de santé, de sécurité et d'incendie doivent être respectés sans délai.
- Les vendeurs d'aliments acceptent de participer au programme de bons d'alimentation pour les bénévoles d'NLFB. Dans le cadre de ce programme, les bénévoles utilisent des bons fournis par NLFB pour acheter des repas, que NLFB échange contre une valeur équivalente en espèces. Les vendeurs de produits alimentaires acceptent également de mettre à la disposition des bénévoles un produit alimentaire d'une valeur de 7 \$, qui peut être réservé exclusivement aux bénévoles.
- Les vendeurs peuvent les échanger à la fin du week-end ou à la fin de chaque journée au **stand de contrôle d'NLFB. Vous devez le faire avant 21 heures le dimanche soir. Les chèques et les virements électroniques sont les seuls modes de paiement acceptés.**
- Une **inspection du site des vendeurs** sera effectuée le **lundi après le festival à 15 heures** et devra être jugée satisfaisante, faute de quoi des amendes seront infligées. Nous vous suggérons de prendre une photo de votre emplacement avant de partir afin de vérifier l'état dans lequel vous l'avez laissé. Rien ne doit rester sur votre emplacement, y compris les déchets, les contenants d'huile de cuisson, le recyclage, etc.
- Le vendeur est responsable de la sécurité de ses biens. NLFB, son personnel, ses directeurs et ses bénévoles ne sont pas responsables des biens perdus, volés, endommagés ou égarés.
- Les vendeurs doivent avoir terminé leur installation avant 15 heures le vendredi.
- **Votre menu et vos prix doivent être affichés avant 15 h 30 le vendredi. Les bénévoles du festival en vérifieront l'exactitude.** Votre menu affiché doit correspondre à votre contrat tout au long du week-end.
- L'utilisation de panneaux sandwichs et de drapeaux ne doit pas obstruer la circulation des piétons ou les lignes d'emplacement des autres vendeurs de la rangée. Les bénévoles du NLFB se réservent le droit de repositionner les panneaux et les drapeaux afin d'assurer la visibilité des autres vendeurs, de garantir la sécurité des clients et de maximiser la circulation des piétons.

RÉGLEMENTATION PROVINCIALE ET MUNICIPALE EN MATIÈRE DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

EXIGENCES ET RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

- Chaque vendeur doit obtenir un permis pour les événements spéciaux auprès du Service de santé publique de Sudbury et des districts. Ce permis est disponible en ligne à l'[adresse suivante : Permis pour les services alimentaires lors d'événements spéciaux : Trousse de demande pour les vendeurs.](#)
- Le vendeur doit obtenir ce permis, le soumettre avant la date limite et se conformer à toutes les exigences en matière de santé et d'hygiène. Les permis

des vendeurs doivent être affichés en permanence. Les autorités sanitaires peuvent inspecter les pratiques de manipulation des aliments à tout moment.

- **La consommation d'alcool est interdite** à toute personne s'occupant de la manipulation des aliments.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vaporiser de l'alcool sur tout le terrain du NLFB. LE PARC ENTIER EST SANS FUMÉE NI VAPEUR, conformément au règlement de la Ville de Sudbury

<https://www.greatersudbury.ca/play/parks-and-playgrounds1/smoke-free-parks/>

LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (AODA)

- L'AODA vise à identifier, supprimer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées. Des informations détaillées sur cette loi sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.aoda.ca/the-act/>.
- NLFB vous demande d'être attentif aux clients qui se sont arrêtés devant votre stand et qui peuvent avoir des problèmes d'accessibilité. Si nécessaire, proposez-leur de les rejoindre pour terminer la transaction.
- Une signalisation indiquant que vous pouvez vous rendre auprès des clients pour les servir si nécessaire serait également utile.

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

- Tous les vendeurs sont tenus de se conformer à la loi sur la santé et la sécurité au travail (OHSA) et à toute réglementation relative au travail ou à l'activité que le vendeur a été autorisé à fournir au festival. Si vous n'êtes pas familier avec cette loi, veuillez en consulter les exigences à l'adresse suivante <http://www.labour.gov.on.ca/english/hs/>
- En ce qui concerne les enquêtes sur les incidents et les accidents et la déclaration des blessures, tous les vendeurs sont responsables de leurs employés et de leur équipement. Le festival exige une notification rapide et des copies de toute infraction en matière de santé et de sécurité survenue sur le site pendant le festival, y compris les jours de montage et de démontage. Tous les vendeurs sont tenus de se conformer aux exigences en matière de rapports énoncées à l'adresse <http://www.labour.gov.on.ca/english/hs/incident.php>

RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Chaque vendeur du NLFB est tenu d'apprécier et de respecter toutes les normes appropriées pour garantir la santé et la sécurité des vendeurs, du personnel, des clients, des artistes et des bénévoles. Ils doivent notamment être attentifs aux appareils et services de cuisson dangereux et à leur proximité avec les zones fréquentées par les visiteurs.
- Le personnel du festival peut s'occuper de tout danger notable et s'attend à ce que les vendeurs remédient à la situation.
- Ceux qui utilisent du propane Le Service des incendies de Sudbury inspectera tous les appareils alimentés au propane afin de confirmer que les certificats requis par la T.S.S.A. pour l'appareil et le raccordement au réservoir sont en place avant d'autoriser les opérations. Le service d'incendie ne permettra pas l'utilisation d'un appareil qui n'est pas muni du certificat approprié. Si vous avez des questions sur ce règlement de la T.S.S.A., veuillez consulter le site www.tssa.org ou communiquer avec la Division de la prévention des incendies au 705-674-4455, poste 3743.
- **La circulation des véhicules sur le site du festival pendant les heures de fermeture est strictement interdite. Il s'agit d'une question de sécurité qui sera appliquée. Il n'y aura pas d'exception. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 50 \$ par incident (déduite du chèque de paiement des bénévoles) et une éventuelle exclusion des futurs événements du NLFB. Les véhicules doivent avoir quitté le site à 15 heures le vendredi et à 10 heures le samedi et le dimanche. Chaque soir, le service de sécurité du NLFB indiquera quand il est possible de déplacer les véhicules en toute sécurité après la dernière représentation sur la scène principale. Cela se fera au plus tôt 30 minutes après la fermeture de la scène principale.**

NLFB FOURNIRA AUX VENDEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES...

ESPACE POUR LE STAND DU VENDEUR

- **La taille de la parcelle du vendeur (largeur et profondeur) sera déterminée par le contrat du vendeur. Une fois les contrats finalisés, nous ne pouvons pas répondre aux demandes de parcelles plus grandes.**
- Les organisateurs du festival déterminent l'emplacement des stands. Les candidats retenus seront informés de l'emplacement du stand à une date proche du festival. **L'emplacement est susceptible d'être modifié jusqu'au début du festival (y compris la révision des cartes) à la discrétion des coordinateurs logistiques.**
- Les vendeurs seront généralement installés dans une aire de restauration centrale. Des exceptions à cette règle peuvent être faites pour les vendeurs ayant de faibles besoins en services publics, à la discrétion des coordinateurs logistiques et sur la base du contrat du vendeur.

SÉCURITÉ DE NUIT

- Ceci s'applique à la sécurité des éléments structurels et des présentoirs. NLFB n'est pas responsable des biens perdus, volés, endommagés ou égarés.

CINQ BRACELETS D'ADMISSION GÉNÉRALE AU MAXIMUM

- Les vendeurs recevront **jusqu'à cinq bracelets** d'entrée générale pour leur personnel. Si le nombre de vendeurs est supérieur à cinq à un moment donné, le vendeur peut discuter de ses besoins avec les coordinateurs logistiques, mais il devra probablement acheter des cartes d'entrée supplémentaires.
- Les vendeurs dont l'activité est simple et qui disposent de peu de personnel devront se contenter de prendre les bracelets nécessaires.

GESTION DES DÉCHETS

- Le vendeur doit retirer tous les déchets de son stand.
- NLFB mettra à disposition des bacs de gestion des déchets pour le compost, le recyclage et les ordures.

EXÉCUTION

- Afin d'assurer le bon déroulement du festival et de maintenir des normes élevées pour tous les vendeurs de produits alimentaires, nous imposerons une amende de 50 \$ pour toute infraction aux directives concernant les vendeurs de produits alimentaires. Cette amende sera déduite de la rémunération versée dans le cadre du programme de bons de bénévolat, ou une facture vous sera envoyée après le festival. Il est essentiel que tous les vendeurs de produits alimentaires respectent ces directives afin de créer une expérience réussie et équitable pour toutes les personnes impliquées.